

défavorables... Le minimum irréductible de chômeurs augmente sans cesse. La question est, pour ainsi dire, en train de devenir un problème menaçant de longue durée, et s'il devait se produire une autre période de marasme sans que le chômage chronique ait perdu de son importance actuelle, nous nous trouverions dans une situation fort grave.»

(Le chef de l'opposition, Chambre des Communes, le 3 mars 1960.)

(2) «L'expérience passée et certaines tendances laissent croire qu'un quatrième cycle d'après-guerre sera bientôt amorcé. Certes, monsieur l'Orateur, nous devrions nous préparer en conséquence. Certes, nous devrions faire des plans au cas où le même danger se présenterait bientôt.»

(Le chef de l'opposition, Chambre des Communes, le 12 avril 1960.)

Considérant que la nécessité de convoquer le Parlement cet automne pour étudier la législation d'urgence et un budget supplémentaire confirme l'attitude prise par le leader de l'opposition et démontre clairement l'absence de prévision et de direction de la part du gouvernement;

Considérant que le budget supplémentaire transforme un surplus projeté de 12 millions de dollars en un déficit prévu de 286 millions de dollars, soit le quatrième déficit consécutif du présent gouvernement, qui n'a été dépassé au cours de la période d'après-guerre que par les deux derniers déficits du présent gouvernement conservateur;

Considérant que le nouveau déficit, non voulu et imprévu, est le résultat d'une évaluation erronée de la situation économique;

Et considérant que les propositions budgétaires ne visent ni les causes profondes ou les manifestations du malaise économique ni, en particulier, le chômage qui atteint depuis longtemps un nombre considérable et grandissant de travailleurs;

A ces causes, il est résolu que la politique financière du gouvernement ne mérite pas la confiance de cette Chambre.

M. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'invoquer le Règlement à propos de ce discours, car c'est bien un discours qui a été fait et non un amendement qui a été proposé en conformité du Règlement de la Chambre. C'est certainement l'amendement le plus extraordinaire qui ait jamais été proposé à la Chambre dans toute l'histoire du Parlement. Qu'il me soit permis de dire à Votre Honneur que cet amendement est irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent; il est irrégulier parce qu'il est exprimé en termes si vagues. Vu la longueur de l'amendement, j'ose proposer en toute déférence que Votre Honneur réserve sa décision sur la question afin d'entendre d'autres opinions là-dessus.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je dire quelques mots au sujet du rappel au règlement. J'attire l'attention de Votre Honneur sur une motion de subsides, qui a apparemment échappé au secrétaire parlementaire. Il s'agit d'une motion présentée en 1932 par M. Heenan, député de Kenora-Rainy-River, ou de Kenora,—c'était M. Heenan je me rappelle très bien,—et appuyée par M. Mackenzie de Vancouver-Centre, deux parlementaires éminents. Comme l'amendement actuel,

la motion était très étendue. On y faisait des citations extraites, non pas des déclarations de ministre formulées à la Chambre et d'autres publications officielles, mais de comptes rendus de la presse en vue d'étayer le fond de l'amendement.

Je tiens aussi à signaler à Votre Honneur qu'en dépit de sa longueur, le préambule se rattache, point par point, au discours sur le budget. En outre, la partie essentielle de la motion est aussi brève, simple, claire et directe que possible. Elle demande à la Chambre de décider que les politiques financières du gouvernement ne méritent pas la confiance de la Chambre, et je ne parviens pas à croire que le gouvernement craigne de mettre cette proposition aux voix.

M. Bell (Carleton): Absolument pas. Il est maintenant clair que la voix que nous entendons est celle de Kenora, mais que la main est celle de Bonavista-Twillingate.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je dire qu'à mon sens, le document soumis par le député de Kenora-Rainy-River renferme une proposition d'amendement qui est acceptable et sur laquelle on peut fonder un débat sur une question de principe. Je parle du dernier paragraphe. J'ai mes doutes sur la présentation d'arguments et d'autres questions qu'il ne convient pas de débattre.

Je demanderais à la Chambre et à l'honorable député particulièrement concerné de bien vouloir me permettre de réserver mon jugement sur la proposition d'amendement, du fait qu'elle contient au dernier article, à la page 6, un élément positif que je trouve acceptable et selon lequel il est résolu que la politique financière du gouvernement ne mérite pas la confiance de cette Chambre. Cette façon de procéder ne causera pas de préjudice au débat.

Des voix: D'accord!

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Puisque je serai vraisemblablement le dernier à parler avant que nous partions en congé, je voudrais adresser les vœux traditionnels à chacun des membres de la Chambre et souhaiter que l'an nouveau leur soit favorable ainsi qu'à tous ceux qui leur sont chers. Cela s'adresse aussi au ministre, sans égard à ce que je pourrai dire dans la suite de mon discours. A la fin de mon discours, j'ai l'intention de proposer soit un amendement à la motion, soit un sous-amendement, et je devrai terminer mon discours dans la nouvelle année. J'espère connaître alors la décision de Votre Honneur sur le point qui vient d'être soulevé.

J'ai été bien étonné de l'attitude adoptée à la Chambre par les libéraux vis-à-vis du budget. En résumé, ils se sont donné beaucoup de peine pour faire savoir au pays que